

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 décembre 2022.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2022 totalise 58 412 205 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 décembre 2022 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le quatrième trimestre 2022, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 30 janvier 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	2 920 198	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	42 653 493	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	2 015 997	0
b- Disponibilités	10 916 021	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	0
TOTAL ACTIF	58 506 020	63 343 936
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	15 687	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	78 128	58 392
TOTAL PASSIF	93 815	73 193
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	56 379 804	60 986 989
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	33	189
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 032 368	2 283 565
ACTIF NET	58 412 205	63 270 743
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	58 506 020	63 343 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2021</u> <u>Au</u> <u>31/10/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0	68 918	0	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	599 740	2 413 330	633 296	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	132 927	477 159	174 115	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	732 667	2 959 407	807 411	3 528 538
CH 1- Charges de gestion des placements	145 263	583 029	164 037	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	587 404	2 376 378	643 374	2 848 788
CH 2- Autres charges	39 650	133 068	32 758	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	547 754	2 243 309	610 617	2 725 563
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-117 979	-210 941	-372 405	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	429 775	2 032 368	238 212	2 283 565
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
Variation des plus (ou moins)				
- values potentielles sur titres	117 979	210 941	372 405	441 998
Plus (ou moins) values réalisées	-3 135	74 617	36 170	107 747
- sur cession des titres	181 198	505 335	134 530	466 177
- Frais de négociation de titres	0	-440	-121	-121
RESULTAT NET DE LA PERIODE	725 817	2 822 822	781 196	3 299 366

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022**

	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Resultat d 'Exploitation	547 754	2 243 309	610 617	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 135	74 617	36 170	107 747
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	181 198	505 335	134 530	466 177
d- Frais de négociation de titres	0	-440	-121	-121
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 090 481	0	-2 934 324
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	20 336 268	98 049 922	19 981 966	103 330 337
_ Régularisation des sommes non distribuables	114 826	361 233	119 787	344 281
_ Régularisation des sommes distribuables	642 706	1 438 724	666 256	1 708 962
b- Rachats				
_ Capital	-23 020 955	-103 193 657	-30 337 300	-113 599 515
_ Régularisation des sommes non distribuables	-140 997	-404 195	-189 468	-420 317
_ Régularisation des sommes distribuables	-760 686	-1 842 906	-1 038 693	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 103 021	-4 858 538	-10 016 256	-10 557 078
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de La période	60 515 227	63 270 743	73 286 999	73 827 821
b- en fin de la période	58 412 205	58 412 205	63 270 743	63 270 743
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- en début de la période	553 775	576 988	675 667	674 846
b- en fin de la période	528 432	528 432	576 988	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	110,539	110,539	109,657	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,58%	4,41%	4,36%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 décembre 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>					
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	55 330	1 061 703	1 077 607	1,84%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	77 069	0,13%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	528 575	0,90%
TN0004200937	GENERALE OBLIG SICAV	3 000	362 861	395 001	0,68%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	322 650	0,55%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	199 180	0,34%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	320 115	0,55%
TOTAL			2 818 726	2 920 198	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	31 036	0,05%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	270 004	0,46%
TN0003400322	AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	61 881	0,11%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	310 356	0,53%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	916 469	1,57%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	800 000	833 713	1,43%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 129 984	5,36%
TN0004700654	ATL 2015/2 C	5 000	100 000	105 266	0,18%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	180 000	182 400	0,31%
TN0004700720	ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	420 456	0,72%
TN0004700761	ATL 2018/1 CAT B	5 000	100 000	103 277	0,18%
TN0004700738	ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	212 100	0,36%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 500 000	1 526 075	2,61%
TN0001900836	BH 2009	40 000	612 000	612 101	1,05%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 014 759	1,74%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	199 530	205 898	0,35%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	199 600	209 693	0,36%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 151 879	1,97%
TN0007310295	HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	104 800	0,18%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	731 250	764 274	1,31%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 787 696	3,06%
TOTAL			13 490 438	13 954 117	23,89%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au		% de l'actif net
				31/12/2022		
TN0008000572	BTA 6% Avril 2023	800	799 145	826 814		1,42%
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 752 193	7 068 756		12,10%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	989 405	1 000 313		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	988 686	999 595		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	986 656	997 565		1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 703	499 157		0,85%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	493 973	499 427		0,86%
TN0008000580	BTA 6.7 % Avril 2028	500	480 744	500 055		0,86%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 829 627	15 408 947		26,38%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	875 000	898 747		1,54%
Total			27 689 131	28 699 376		49,13%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Code ISIN	Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au		% de l'actif net
						31/12/2022		
TN0008000622	Prise en pension livrée 63 j (1)	AMEN BANK	8,48%	30/01/2023	1 999 979	2 015 997		3,45%
TOTAL					1 999 979	2 015 997		3,45%

(1) Pension Livrée Banque Amen 8,48% au 28/11/2022 pour 63 jours BTA 6,3% Mars 2026

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 10 916 021 Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	3 787	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	15 687	14 801

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Frais de publication	719	660
Jeton de présence	15 000	15 000
Redevances CMF	5 466	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	34 780	15 104
Créditeurs divers	22 163	21 701
Total	78 128	58 392

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Retenues à la source	5 896	5 497
TCL	996	934
Autres créiteurs	15 270	15 270
Total	22 163	21 701

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2022

Montant	58 912 599
Nombre de titres	553 775
Nombre d'actionnaires	272

Souscriptions réalisées

Montant	20 336 268
Nombre de titres émis	191 971
Nombre d'actionnaires entrants	5

Rachats effectués

Montant	-23 020 955
Nombre de titres rachetés	217 314
Nombre d'actionnaires sortants	4

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	181 198
Régularisation des sommes non distribuables	-26 171
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 135
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2022

Montant	56 379 804
Nombre de titres	528 432
Nombre d'actionnaires	273

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 243 309
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(210 941)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	0
SOMMES DISTRIBUTABLES	2 032 401

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	0	68 918	0	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	352 171	1 397 200	352 171	1 397 200
Revenus des obligations	247 569	1 016 130	281 125	1 196 141
Total	599 740	2 482 248	633 296	2 663 904

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	116 910	461 141	174 115	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	16 018	16 018	0	231 823
Total	132 927	477 159	174 115	864 634

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	142 265	571 129	161 037	667 850
Rémunération du dépositaire	2 999	11 900	3 000	11 900
Total	145 263	583 029	164 037	679 750

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	17 375	43 955	8 080	21 730
Redevance CMF	15 939	63 989	18 042	74 825
Publicité et publication	343	1 460	543	1 660
Jetons de présence	3 777	15 000	3 782	15 000
TCL	2 194	8 409	2 288	9 754
Contribution sociale de solidarité	10	210	10	210
Autres	12	46	13	46
Total	39 650	133 068	32 758	123 225

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
· Revenus des placements	5,600	6,115
· Charges de gestion des placements	-1,103	-1,178
· Revenu net des placements	4,497	4,937
· Autres charges d'exploitation	-0,252	-0,214
· Résultat d'exploitation	4,245	4,724
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,399	-0,766
· Sommes distribuables de la période	3,846	3,958
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,399	0,766
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,141	0,187
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,956	0,808
· Frais de négociation de titres	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,097	0,994
Résultat net de la période	5,342	5,718

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,921%	0,953%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,210%	0,173%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	3,543%	3,821%
· Actif net moyen	63 312 372	71 332 723

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.